

Déchèteries :  
Horaires d'hiver p.2

Nouvelle filière  
meubles p.3

Trions les textiles p.3

**Jetons moins, trions plus !**

décembre 2014 -  
janvier - février 2015 - **58**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais - 67 communes - 300 000 habitants

## L'EDITO



**A**u total, chaque année, un français jette 20 kg de produits alimentaires (dont 7 kg d'aliments encore emballés auxquels il faut ajouter 13 kg de restes de repas ainsi que des fruits et légumes abîmés non consommés).

Cela représente plus de 400 € par famille et par an d'aliments qui auraient pu être consommés.\*

Fort de ce constat, le SMITOM-LOMBRIC a lancé une grande campagne de communication afin de sensibiliser les populations à la réduction du gaspillage alimentaire.

Grâce aux gestes citoyens de chacun d'entre nous, nous pourrions ensemble augmenter le recyclage et réduire le poids de nos poubelles.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et une très belle année 2015.

\*Source : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) 2010

**Franck Vernin**  
Président du  
SMITOM-LOMBRIC

## GASPILLONS MOINS POUR ÉCONOMISER PLUS !

Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents lancent une campagne de communication grand public à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets (du 22 au 30 novembre 2014). L'affiche correspondante a été réalisée par une agence de communication locale : l'Agence Zebra Communication basée à Moret-sur-Loing.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, C'EST :

- 400 € par famille & par an
- 20 kg par personne & par an
- dont 1/3 des produits jetés encore emballés

**Gaspillons moins, pour économiser plus !**

+ D'INFOS SUR [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser les habitants à une problématique tant écologique qu'économique et qui nous touche tous au quotidien : le gaspillage alimentaire.

### Quelques astuces pour réduire le gaspillage alimentaire :

- Je fais une liste de courses.
- Je conserve bien les aliments.
- Je vérifie les dates de péremption.
- J'accueille mes restes.

Retrouvez plus d'informations et tous les conseils anti gaspillage alimentaire sur [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

2014, année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire



## INFOS PRATIQUES

### DÉCHETS VERTS

**Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est interrompu pendant la période hivernale.**

#### DATES D'INTERRUPTION :

Communauté d'Agglomération

Melun Val de Seine :

30 novembre 2014 → 15 mars 2015

Communauté de Communes

Vallées et Châteaux :

30 novembre 2014 → 1<sup>er</sup> avril 2015

Communauté de Communes du

Pays de Bière :

31 décembre 2014 → 1<sup>er</sup> mars 2015

Communauté de Communes

Seine-Ecole :

31 décembre 2014 → 1<sup>er</sup> mars 2015

Fouju :

1<sup>er</sup> novembre 2014 → 1<sup>er</sup> avril 2015

interruption estivale :

1<sup>er</sup> juillet 2015 → 1<sup>er</sup> septembre 2015

**N.B :** pas d'interruption de service pour les communes du SICTOM de Sénart et du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.



## DÉCHÈTERIES : HORAIRE D'HIVER



**Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) aux horaires habituels**

**À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE  
ET JUSQU'AU 31 MARS**

Semaine : 14h - 18h

Samedi : 9h - 18h

Dimanche : 10h - 13h

voir conditions d'accès sur  
[www.lombric.com](http://www.lombric.com)

# COTISATIONS ET TARIFICATIONS 2015

**L**es cotisations et tarifications 2015 pour le traitement des déchets ménagers des adhérents du SMITOM-LOMBRIC ont été votées lors du dernier Comité Syndical du 22 septembre 2014.

**Les cotisations et tarifications pour 2015 seront identiques à celles de l'exercice 2014.**

Elles seront impactées sur les nouvelles populations du recensement, à savoir celles connues et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Les cotisations** prennent en compte l'amortissement des investissements et les coûts de fonctionnement. Les cotisations n'ont pas augmenté depuis 12 ans.  
**Soit un coût annuel de 28 € HT par habitant.**

Seules les tarifications de l'incinération ont subi une hausse de 3,6 % sur la même période (soit + 0,3 % par an) pour prendre en compte l'aggravation de la fiscalité sur le service, et celles du traitement des déchets verts en 2013 pour tenir compte de la mise en service des nouveaux équipements de Réau.

Plus d'informations sur le financement du coût du service public des déchets ?  
voir le Journal du Lombric n°57

**12 ans  
sans  
AUGMENTATION  
du coût de la  
COTISATION**

**Tarifications à la tonne pour le traitement des déchets ménagers :**

Ordures Ménagères (incinération)	73,15 € HT
Emballages ménagers	40 € HT
Journaux magazines	30 € HT
Emballages ménagers + Journaux magazines en mélange	60 € HT
Refus de tri Emballages ménagers	100 € HT
Encombrants ménagers hors déchèterie	45 € HT
Déchets verts ne nécessitant pas un tri	40 € HT
Déchets verts nécessitant un tri	44,50 € HT

## DÉCHETS DANGEREUX - DDS OPÉRATION TEST SUR NOS DÉCHÈTERIES

**P**our rappel, le SMITOM-LOMBRIC adhère depuis le 1<sup>er</sup> août 2013 au dispositif mis en place par l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) - ex Déchets Dangereux des Ménages (DDM).

Afin d'améliorer la sécurité du travail et la qualité du tri devant être effectué dans le cadre de cette filière, le SMITOM-LOMBRIC a débuté une opération test en partenariat avec la société Big Bennes.

Le test consiste à collecter les DDS issus des 11 déchèteries du SMITOM-LOMBRIC sur la plateforme Big Bennes de Soignolles-en-Brie afin de remettre à EcoDDS la part des DDS qui entrent dans son périmètre.



**LE  
SAVIEZ-  
VOUS ?**

**Les emballages vides ayant contenu les produits suivants peuvent être déposés dans votre BAC JAUNE DE TRI :**

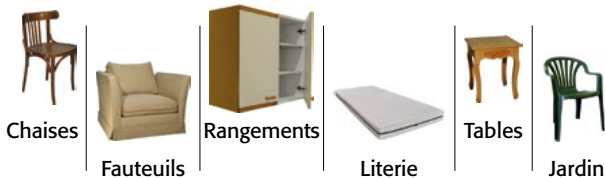
- Produits d'hygiène corporelle (aérosols de déodorant, de laque, etc.)
- Produits d'entretien courant de la maison (nettoyant pour sol, gel WC, eau de javel, etc.)
- Bidons de pétrole de chauffage



# LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR



Financé par l'éco-participation sur les meubles neufs, le programme Éco-mobilier, agréé par le Ministère de l'Écologie, favorise la réutilisation et le recyclage des meubles usagés.



Le SMITOM-LOMBRIC adhère depuis le 1<sup>er</sup> août 2014 au dispositif mis en place par l'éco-organisme Éco-mobilier.

## 2 solutions pour vous défaire de vos meubles :

- Le don à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en bon état (ex : Recyclerie du Lombric...).
- Les déchèteries pour :
  - . La valorisation énergétique des meubles hors d'usage.
  - . Le recyclage des meubles en état d'usage (sur les déchèteries dotées de caisson réemploi-meubles à destination de la recyclerie).

## Ce que deviennent les meubles usagés :

- Le recyclage : les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- La production d'énergie : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Vaux-le-Pénil.



## OPÉRATION TEST SUR RÉAU



Mise en place depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 d'une benne mobilier usagé test sur la déchèterie de Réau  
**(uniquement à destination des habitants rattachés à la déchèterie de Réau)**

*Cette opération a vocation à s'étendre aux autres déchèteries du territoire en 2015 et 2016*

## ÉVÈNEMENT

## TROPHÉE D3E



Le SMITOM-LOMBRIC est très honoré d'avoir reçu, le 2 octobre 2014, le Trophée de la communication en milieu urbain de la part d'Ecologic, l'un des trois éco organismes en charge de la filière des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).

### Principe du 1 pour 1

Pour l'achat d'un appareil neuf, vous pouvez redonner gratuitement votre ancien appareil électroménager au magasin qui le recyclera.

### Principe du 1 pour 0

Vous pouvez aussi déposer, sans obligation d'achat, vos petits D3E (de dimensions inférieures à 25 cm) dans un meuble spécialement conçu pour les recevoir dans les enseignes de distribution ayant une surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>.

# TOUS LES TEXTILES SE RECYCLENT !



Trier le textile, c'est facile... Quelques indications :

- Mettez tous les vêtements et le linge propres et secs : si les vêtements sont mouillés, ils pourriront, s'ils sont souillés, ils risquent de souiller les autres textiles !
- Attachez les chaussures par paires, par les lacets ou avec un élastique, vous éviterez qu'elles se perdent au moment du tri.
- Fermez bien les sacs et évitez les sacs trop volumineux.
- Ne laissez rien sur la voie publique ni au pied des bornes.

## Les étapes de la filière :

1. Faire le tri dans ses placards à la maison
2. Déposer les textiles dans un point d'apport en respectant les consignes
3. Les textiles sont collectés
4. Un tri industriel est ensuite effectué :
  - a. S'il est souillé / mouillé, le textile partira au rebut (concerne 11 % des tonnages)
  - b. S'il est en très bon état, il sera réemployé et revendu (60% des tonnages)
  - c. Si il ne peut pas être revendu tel quel il sera recyclé (29% des tonnages)

### RAPPEL



16 kg de textile par habitant et par an sont encore déposés en 2014 dans notre poubelle d'ordures ménagères

**UN DOUTE, UNE QUESTION ?**  
**SMITOM-LOMBRIC**

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)

ou

**0 800 814 910**  
N° vert (appel gratuit depuis un poste fixe)



**Vous désirez savoir où se situe la borne textile la plus proche de chez vous ?**

Sur le site [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr) toutes les bornes textiles agréées y sont référencées.



# LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC

## Le Lombric ausculte à nouveau nos poubelles

En 2012, le SMITOM-LOMBRIC avait organisé une campagne de caractérisations des ordures ménagères. Son objectif : identifier les potentiels de déchets qui auraient dû être triés et les déchets qui auraient pu être évités grâce à des actions de réduction des déchets. Afin de connaître l'évolution des pratiques de ses habitants, le SMITOM-LOMBRIC a organisé une nouvelle campagne de caractérisations en juin 2014. 18 échantillons ont ainsi été triés par un bureau d'études en plusieurs catégories allant des bouteilles en plastique aux restes de repas, en passant par les textiles et les canettes.

### La principale conclusion de cette campagne : LE GESTE DE TRI EST EN BAISSÉ

En effet, les quantités de journaux/revues/magazines mis dans les ordures ménagères sont en croissance tout comme les textiles qui auraient pu être apportés en points d'apport volontaire. Autre conclusion : une augmentation des bouteilles et flacons ainsi que les emballages métalliques qui auraient pu être triés dans le bac jaune.

### RÉAGISSONS ! TRIONS PLUS et MIEUX !

Retrouvez plus de détails sur les résultats de la campagne de caractérisations dans le prochain Journal du Lombric



## Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Fouju

### Améliorer le cadre de vie et le tri



La ville de Dammarie-lès-Lys poursuit son programme de rénovation urbaine avec la requalification des aménagements extérieurs du quartier de la Justice.

En s'associant avec le SMITOM-LOMBRIC et l'OPH 77, il s'agit de créer cinq points de collecte en bornes enterrées pour les ordures ménagères et les emballages. **Les habitants pourront ainsi prochainement utiliser les 17 ouvrages au total situés sur l'allée de la Justice et l'avenue de la Liberté.**

La commune souhaite progressivement mettre en place ce nouveau mode de collecte pour l'habitat collectif. L'objectif est d'assainir l'espace urbain et d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en les sensibilisant au geste du tri.

Ce sont aujourd'hui 204 bornes enterrées qui sont en service sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur les 280 implantées.

Renseignements : n° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et Fouju

## SICTOM de Sénart

### Modification des bornes textile



Ces dernières années, le SICTOM de Sénart a été victime de phénomènes de fouilles et de dégradations dans les bornes de points d'apport volontaire de textile réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM de Sénart.

Pour y faire face, la société ÉCO-TEXTILE a apporté des modifications supplémentaires sur l'ensemble de bornes de type « rotor » en ajoutant une plaque métallique dans la bouche du rotor.

Par conséquent, la taille des accès pour les dépôts de part et d'autre de la plaque est réduite (30 cm au lieu de 50 cm).

**Lors de vos prochains apports, merci donc de déposer vos textiles dans des sacs plus petits (50 litres maximum).**

Renseignements : n° Vert 0 800 774 062

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



## Communauté de Communes Seine-École

### Quelques chiffres...

Malgré une augmentation de l'urbanisation sur le territoire, la Communauté de Communes Seine-École a collecté 6 910 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2013, soit une hausse de 0,41% par rapport à 2012. Ce résultat représente une moyenne de **464 kg de DMA** par habitant par an, soit un résultat inférieur au **540 kg de DMA** collectés par habitant en Seine-et-Marne. À savoir que le département de Seine-et-Marne est celui où les quantités de DMA collectées sont les plus élevées en Île-de-France. On observe une petite évolution des quantités d'emballages et d'ordures ménagères collectées au sein de la Communauté de Communes Seine-École, celles-ci restent proches des moyennes départementales et d'Île-de-France. On remarque qu'à l'échelle départementale les quantités d'ordures ménagères ont fortement baissé, passant de 326 kg/hab en 2005 à 295 kg/hab en 2012 (-31 kg/hab).

**Poursuivons nos efforts, soyons vigilant, éco-responsable, notre intérêt financier en dépend.**

Le Chatelet-en-Brie



Renseignements : 01 64 89 01 27

Communes concernées : Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry



## SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Il était une fois le SMICTOM

Et la Semaine Européenne  
de Réduction des Déchets 2014 !



Le SMICTOM est heureux de vous annoncer l'ouverture d'une mini recyclerie à Vernou-la-Celle-sur-Seine le samedi 29 novembre ! Ce magasin regroupe tous les aspects du développement durable. Des objets de seconde main rénovés y sont vendus à très bas prix. Ces objets sont récupérés en déchèteries lorsque celles-ci sont équipées de caissons réemploi ou auprès des habitants par l'équipe d'AIPRÉFon, une entreprise d'insertion professionnelle.

Durant cette même semaine, à l'Institut médico-éducatif de la Sapinière d'Écuellles, le SMICTOM a inauguré sa plus grande plateforme de compostage de cantine scolaire ainsi qu'un lombricomposteur de 400 litres. Chaque année, plusieurs tonnes de déchets alimentaires seront ainsi transformées in situ en compost à haute valeur agronomique.

Avec le SMICTOM, réduisons nos déchets !

Renseignements : n° Vert 0 800 133 895

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuellles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammés, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



## Communauté de Communes Vallées et Châteaux

### Encombrants non collectés

Les encombrants qui restent sur le bord de la voirie après la collecte doivent être retirés par ceux qui les ont déposés.

Il s'agit souvent des mêmes dépôts refusés : petits objets, pneus, plâtrerie, pots de peintures, cartons ...

Pour rappel, tous ces objets sont accueillis gratuitement en déchèterie, tous les jours de la semaine. Les communes ne peuvent pas prendre en charge par une collecte complémentaire ces défauts de tri qui peuvent être facilement corrigés.

Une grande partie des encombrants peut être traitée par les professionnels qui vendent les produits, réfrigérateurs, chauffe-eau, pneus, télévisions, petit électroménager, ... et qui font déjà payer une éco-taxe comprise dans le prix d'achat.

**La collecte des encombrants doit s'améliorer pour ne pas être remise en cause.**

Renseignements : n° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Chatelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie



## Communauté de Communes du Pays de Bière

### Trions le verre !

Régulièrement, une opération appelée « caractérisation » permet d'apprécier la qualité du tri. Cela consiste à sélectionner une benne après le ramassage pour observer les déchets collectés.

Les récents examens ont montré une grande quantité de verre dans les poubelles d'ordures ménagères.



**Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont recyclables à l'infini.** Pour cela ils doivent être déposés dans les points d'apports volontaires.

Cette démarche écologique, est aussi une démarche économique. En effet, en triant le verre, qui est un matériau très lourd, celui-ci ne se retrouve plus dans les bennes qui sont pesées avant incinération et permet ainsi de **contenir les frais** de traitement des déchets ménagers.

Renseignements : 01 60 66 12 53

Communes concernées : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière



A COLLECTIONNER !

# LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO



V. LEONARDO 32